

Inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2021

Avant l'inscription à l'école

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école maternelle doivent retirer en mairie une fiche de demande d'inscription.

Cette fiche, renseignée, sera déposée à la mairie : ceci permettra de rédiger le certificat d'inscription délivré par Madame le maire.

Les inscriptions auront lieu à l'école maternelle

Voici les jours dédiés à l'inscription des futurs élèves de petite section ; pour prendre rendez-vous, suivez le lien ci-dessous :

<https://evento.renater.fr/survey/inscription-a-l-ecole-maternelle-hndxkftc>



Mardi 2 avril 2024 de 16h30 à 18h30

Vendredi 5 avril 2024 de 8h30 à 12h30

Lundi 8 avril 2024 de 11h30 à 12h30

Documents nécessaires :

- Livret de famille.
- Carnet de santé
- En cas de séparation : jugement de divorce.
- Certificat de radiation pour les enfants qui ont déjà été scolarisés dans une autre ville.